



Bulletin sur les tendances de la criminalité financière :

Que faire si vous êtes victime d'une fraude

2019-03-01

LA FRAUDE : Identifiez-la. Éliminez-la. Signalez-la.

#déNONcerLaFraude

Objet

Le Centre antifraude du Canada estime que moins de 5 % des fraudes par marketing de masse sont signalées. Le présent bulletin décrit les mesures (en six étapes) que doivent prendre les victimes d'une fraude.

Que faire si vous êtes victime d'une fraude :

Étape 1 : Rassemblez toute l'information sur la fraude, ce qui comprend les documents, les reçus et les copies de courriels ou de messages textes.

Étape 2 : Signalez l'incident au service de police compétent de votre région. Il sera ainsi au courant des fraudes ciblant les citoyens et les entreprises de son territoire. Tenez un registre de tous vos appels et consignez tous les numéros de dossier ou d'incident.

Étape 3 : Communiquez avec le Centre antifraude du Canada en composant le 1-888-495-8501 (numéro sans frais) ou au moyen du [Système de signalement des fraudes](#) (SSF).

Étape 4 : Signalez l'incident à l'institution financière où l'argent a été transféré (p. ex. une entreprise de transfert de fonds comme Western Union ou MoneyGram, une banque ou caisse populaire, une société émettrice de carte de crédit ou un fournisseur de service de paiement par Internet).

Étape 5 : Si la fraude a été commise en ligne au moyen de Facebook, d'eBay, d'un site de petites annonces comme Kijiji ou d'un site de rencontres, assurez-vous de signaler l'incident directement au site Web. Vous trouverez des renseignements à ce sujet sous les rubriques « Signaler un abus » ou « Signaler une annonce » du site.

Étape 6 : Les victimes de fraude d'identité devraient faire inscrire une note d'avertissement à tous leurs comptes et signaler la fraude aux deux agences d'évaluation du crédit, [Equifax](#) et [TransUnion](#).

Comment vous protéger et protéger les autres :

- Méfiez-vous des stratagèmes de récupération d'argent. Les victimes de fraude sont souvent ciblées une deuxième ou troisième fois et on leur promet de récupérer l'argent perdu. Faites toujours des vérifications et n'envoyez jamais de fonds pour récupérer votre argent.
- Tenez-vous au courant. Informez le CAFC, les institutions financières et le service de police de toute mise à jour.
- Soyez proactif. Renseignez vos proches, vos amis, vos voisins et vos collègues sur les fraudes par marketing de masse. Vous pourriez empêcher quelqu'un d'autre d'être victime.

Si vous croyez être victime de fraude ou si vous connaissez une personne qui a été victime de fraude, veuillez communiquer avec le Centre antifraude du Canada au 1-888-495-8501 ou rendez-vous au <http://www.antifraudcentre.ca>